

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 73

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 571 - RD 76c - Châteaurenard - Cession à titre onéreux de cinq parcelles
départementales à l'Etat

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
04.13.31.95.60**

PRESENTATION

Par courrier du 8 juillet 2016, l'Etat a saisi le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre des expropriations pour la construction de la liaison Est-Ouest au Sud d'Avignon, dénommée Voie LEO, et pour la déviation de la RN 570 à Rognonas, entre le PR4+040 de cette voie et son raccordement à la liaison Est-Ouest au Sud d'Avignon.

L'Etat doit procéder à l'acquisition des parcelles suivantes cadastrées section BZ N° 45, 47, 48, 50 et section CD N° 50, pour une superficie totale de 9 157m², sises à Châteaurenard.

L'offre proposée, fixée par France Domaine est d'un montant de 144 500€ soit 15,78€le m².

Dans les années 1990, toutes ces parcelles avaient été acquises par le Département pour l'aménagement des RD 571 et 76c à Châteaurenard pour un montant total de 36 189€ soit 3,95€le m². Elles ne sont plus utiles à la voirie départementale et peuvent être cédées à l'Etat.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser la cession à l'Etat des parcelles cadastrées section BZ N °45, 47, 48, 50 et section CD N° 50 pour une superficie totale de 9 157 m², situées sur la commune de Châteaurenard, en vue de l'aménagement de la liaison Est-Ouest au Sud d'Avignon (LEO), pour un montant de 144 500 €
- m'autoriser, en cas de décision favorable de votre part, à signer l'acte administratif correspondant.

La recette sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL